

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juillet 2016 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille seize, le 11 juillet,
Présents	16	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	19	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	03	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Date de convocation : 06/07/2016

Présents : M. P. ANDRE, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGES, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE, M. D. SCHALLER.

Absents excusés : Mme S. ARNOUX (procuration à Mme S. POLAT), M. Y. BARTHOD (procuration à M. F. BEZ), Mme L. GAIFFE (procuration à Mme MP. ROUGNON-GLASSON).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. JL. DUFFAIT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h22, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20160711-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juin 2016

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20160711-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant	Objet
02/06/2016	RSM (Quingey)	1 792,00 € HT	6 poubelles de parking pour le Mont Gaudichot et Sobey
28/06/2016	BUROCOM (Morteau)	479,00 € HT	Suite sinistre orage, onduleur et carte vidéo pour l'ordinateur du secrétariat général
04/07/2016	MANUTAN (Gonesse)	378,20 € HT	Armoire métal à rideau pour l'accueil de loisirs
06/07/2016	ENETT Services Haut-Doubs (Pontarlier)	450,12 € HT	Nettoyage vitreries groupe scolaire et maison de l'enfance

20160711-03 Demande d'achat de terrain d'aisance rue de la Fruitière

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur Christophe REMONNAY en date du 15 avril 2016, dans lequel il fait part de son souhait d'acquérir une parcelle d'aisance contiguë à sa résidence sise 7 rue de la Fruitière.

La parcelle, cadastrée ZH 211, a une superficie de 129 m² et jouxte le lotissement communal Champ Prouvet. Le Conseil Municipal débat de la nécessité de conserver cette parcelle de terrain dans les espaces verts communaux. Il s'agit d'un espace sur terrain constructible, mais non aménageable pour une aire de jeux enfants par exemple.

Madame le Maire passe la parole à M. Christophe REMONNAY présent lors de la séance.
M. REMONNAY explique qu'il souhaite acquérir la parcelle de terrain, mais qu'il n'a aucun projet de construction dessus et qu'il souhaite s'en porter acquéreur à un prix raisonnable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'obtenir des éléments complémentaires de réflexion :

- l'estimation financière qui sera faite par le service France Domaine de Besançon,
- ainsi que les conditions et la procédure de vente d'une seconde parcelle contigüe, mais incluse dans le lotissement communal Champ Prouvet.

La faisabilité de la transaction sera vue avec le juriste de la commune sur ce point.

Le sujet est ajourné et sera reprogrammé à une prochaine séance du Conseil Municipal.

20160711-04 Décision Modificative 01 Budget Communal - Baisse des dépenses d'investissement et virement du Budget Lotissement Champ Prouvet

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON informe le Conseil Municipal du courrier de la Sous-préfecture du 03 juin 2016, dans lequel il est mis en avant les ressources insuffisantes de la municipalité pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt.

- Dépenses à couvrir par des ressources propres : 2 115 671,97 €
- Ressources propres disponibles sur ce budget : 1 767 568,23 €

Soit un solde négatif de 348 103,74 €.

Madame le Maire, Mme ROUGNON-GLASSON et la Secrétaire Générale ont rencontré Peggy JACQUARD, trésorière de Morteau le 22 juin 2016 pour évaluer ensemble les solutions possibles permettant de remédier au problème.

Mme ROUGNON-GLASSON précise que l'état donné par la Sous-préfecture ne tient compte que du Budget Communal. Or, le Budget Lotissement Champ Prouvet est pour sa part, excédentaire, puisqu'il a été voté en suréquilibre avec un résultat de 1 556 067,35 €.

Néanmoins, la municipalité doit pouvoir montrer à la Sous-préfecture sa volonté de désendettement (dans l'attente du solde des subventions et du Fonds de Compensation de TVA ainsi que de la finalisation des ventes des terrains du lotissement).

Dans la réponse faite au Sous-préfet, il est déjà fait état des programmations de remboursements partiels anticipés prévus sur l'exercice 2016 des Budgets Communal (100 000,00 €) et Champ Prouvet (300 000,00 €).

Il est également proposé au Conseil Municipal de baisser les dépenses d'investissement programmées sur l'exercice 2016 et non engagées, de la manière suivante :

- | | |
|---|----------------|
| - DI 2151 Phase 01 aménagement traversée du village : | - 200 000,00 € |
| - DI 21538 MO travaux réseaux chauffage secondaire : | - 15 000,00 € |
| - DI 020 Dépenses imprévues : | - 20 000,00 € |
| - DI 2128 Aménagement aire de jeux : | - 5 000,00 € |
| - DI 21578 radar pédagogique : | - 3 800,00 € |
| - DI 21578 pilon plaque vibrante : | - 3 700,00 € |
| - DI 2158 Four accueil de loisirs : | - 3 000,00 € |

Soit un total de moins 250 500,00 €.

Enfin, Madame la Trésorière de Morteau propose un virement exceptionnel de 100 000,00 € depuis le Budget Lotissement Champ Prouvet afin de parvenir à une baisse du recours à l'emprunt de 350 500,00 €.

Il est rappelé qu'il n'est normalement impossible de faire le virement de l'excédent d'un budget lotissement sur un budget principal, tant que le projet de lotissement n'est pas totalement fini. Or, la commune a encore à vendre 12 parcelles, dont 9 sont réservées, ainsi qu'à réaliser les travaux d'éclairage public et de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour les mouvements de crédits suivants sur le Budget Communal :
DEPENSES D'INVESTISSEMENT
Baisse des crédits de 20 000,00 € à l'article 020 dépenses imprévues
Baisse des crédits de 5 000,00 € à l'article 2128 Autres agencements et aménagement
Baisse des crédits de 200 000,00 € à l'article 2151 Réseaux de voirie

Baisse des crédits de 15 000,00 € à l'article 21538 Autres réseaux
 Baisse des crédits de 7 500,00 € à l'article 21578 Autre matériel et outillage
 Baisse des crédits de 3 000,00 € à l'article 2158 Autres matériels et outillages
RECETTES D'INVESTISSEMENT
 Baisse des crédits de 350 500,00 € à l'article 1641 Emprunt en euros
 Augmentation des crédits de 100 000,00 € à l'article 021 Virement de section fonctionnement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
 Augmentation des crédits de 100 000,00 € à l'article 023 Virement à section investissement
RECETTES DE FONCTIONNEMENT
 Augmentation des crédits de 100 000,00 € à l'article 7551 Excédent budgets annexes

20160711-05 Décision Modificative 01 Budget Lotissement Champ Prouvet 2016 – Versement au Budget Communal

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal la proposition de versement d'une part de l'excédent du Budget Lotissement Champ Prouvet au Budget Communal pour contribuer à l'effort de baisse des investissements demandé par la Sous-préfecture.

Le Budget Lotissement Champ Prouvet a été voté à l'excédent de 1 556 067,35 €, lors de la séance du 08/04/2016. Avec l'accord de Madame Peggy JACQUARD, Trésorière de Morteau, un versement de 100 000,00 € peut être fait au Budget Communal. Le nouveau solde excédentaire du Budget Lotissement Champ Prouvet serait de 1 456 067,35 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour le mouvement de crédits suivants sur le Budget Lotissement Champ Prouvet :
 Baisse des crédits de 100 000,00 € à l'article 6522 Reversement excédent budget annexe

Le Conseil Municipal débat ensuite du travail qu'il y aura à fournir pour la poursuite du mandat, afin de permettre la finalisation des dossiers en cours et la réalisation des dossiers importants comme l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village, tout en diminuant l'endettement de la commune.

Mme ROUGNON-GLASSON fait également état des subventions qu'il reste à encaisser :

- Maison de l'Enfance et chaufferie : 193 479,95 €
- Réhabilitation de l'aile Est du Cloître : 46 600,00 €
- Terrain synthétique : 62 451,67 €

Soit un total de 302 531,67 €.

La commune attend également le Fonds de Compensation de TVA sur les dépenses d'investissement de l'exercice 2015, soit environ 553 000,00 €.

20160711-06 Choix du prestataire pour les travaux d'aménagement des sanitaires et de la salle de judo

Monsieur Régis BINETRUY fait part au Conseil Municipal des travaux permettant l'emménagement du club de Judo au 1^{er} étage de la salle des fêtes (ancienne salle de musique) :

- Société GIRARD SARL (Grand'Combe Châteleu) : aménagement des sanitaires (reprise évacuation et reprise eau froide et eau chaude sur conduites existantes)
 Pour un montant total de 3 277,35 € HT
- Société BALOSI MARGUET SAS (Morteau) : aménagement dans la salle et dans les sanitaires du 1^{er} étage de la salle des fêtes
 Pour un montant total de 2 685,29 € HT

Les travaux de menuiserie seront effectués par les services techniques de la commune.

Le club de Judo reprenant ses activités à compter de la semaine du 05 au 09 septembre 2016, les travaux doivent être effectués rapidement.

De même, la société de musique doit emménager à la rentrée scolaire dans les salles de l'aile Est du Cloître. Madame le Maire a donc demandé aux services de la Préfecture de programmer une commission de sécurité le plus vite possible à compter du 22 août prochain.

20160711-07 Annulation de créances au Budget Eau

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie de Montlebon a émis des titres de recouvrement à l'attention de tiers selon les informations suivantes :

- LECHNER Yvette – facture d'eau 2^{ème} semestre 2011 pour un montant de 100,00 €
- Quartz Conseils – Facture d'eau 2^{ème} semestre 2010 pour un montant de 238,57 €

Les services de la Trésorerie de Morteau, chargés du recouvrement des sommes, ont informé la mairie de la liquidation judiciaire de l'établissement Le Bellevue tenu par Mme Yvette LECHNER, ainsi que l'impossibilité de retrouver la trace de la société Quartz Conseils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, et 18 voix pour :

- DONNE son accord pour l'effacement des créances sur le Budget Eau tel que décrit ci-dessus.

20160711-08 Annulation de créances au Budget Communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie de Montlebon a émis un titre de recouvrement à l'attention de tiers selon les informations suivantes :

- Restaurant Le Bellevue – vaisselle cassée au repas des Anciens février 2012 pour un montant de 2,27 €

Les services de la Trésorerie de Morteau, chargés du recouvrement de la somme, ont informé la mairie de la liquidation judiciaire de l'établissement Le Bellevue tenu par Mme Yvette LECHNER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, et 18 voix pour :

- DONNE son accord pour l'effacement de la créance sur le Budget Communal tel que décrit ci-dessus.

20160711-09 Demande de subvention DETR complémentaire pour l'équipement informatique du groupe scolaire

Monsieur Fabien BEZ présente au Conseil Municipal la demande complémentaire de subvention DETR à celle du 09 mai 2016 pour les 2 vidéoprojecteurs au groupe scolaire. La nouvelle demande concerne :

- 2 ordinateurs portables pour piloter les vidéoprojecteurs (866,00 € HT)
- La formation de 3 heures de 7 personnes maximum (417,50 € HT)

Soit un montant total de 1 283,50 € HT (1 540,20 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- S'ENGAGE à financer la demande complémentaire pour l'équipement vidéoprojecteur du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud pour un montant maximum de 1 283,50 € HT.
- SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :
DETR : 449,22 € (35 %)
Fonds propres : 834,28 € (65 %)
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR.
- S'ENGAGE à effectuer l'achat des ordinateurs dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

20160711-10 Demande de subvention DETR pour l'acquisition d'un pack mobile informatique à l'école primaire

Le sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.

20160711-11 Convention de servitude de passage pour des canalisations d'eaux usées

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM) et la municipalité pour accorder le passage à l'entreprise en charge des travaux de dévoiement des effluents de la commune de Montlebon à la station d'épuration de Grand'Combe Châteleu.

Elle explique que les travaux doivent se faire, car le poste de refoulement de Morteau rue des Moulinots, arrive à saturation. La station d'épuration de Grand'Combe Châteleu, mise en service courant 2015, a pour objectif de recevoir les eaux usées des communes de Les Gras, Grand'Combe Châteleu, Montlebon et le secteur Morteau-Ouest.

Courant juin 2016, la CCVM a transmis un « porter à connaissance » relatif aux travaux de pose de la canalisation de transit par refoulement permettant le dévoiement des effluents de la commune vers la station d'épuration de Grand'Combe Châteleu, avec mise en œuvre d'un poste de refoulement. Le document expose le tracé décidé par la CCVM pour le passage des canalisations. Ces derniers longeront les parcelles de prés situées au bas de Montlebon, le poste de refoulement étant mis en place le long de la route départemental 48 fin août 2016.

Un débat est engagé entre les élus de la commune de Montlebon sur le fonctionnement entre la CCVM et la municipalité.

Après un premier tour de table, le Conseil Municipal se prononce, par 6 voix contre, 7 abstentions et 6 voix pour, en faveur du projet de convention de servitude.

Madame le Maire précise que la commune de Montlebon est concernée par le projet pour la partie du poste de refoulement le long de la RD 48 qui se situe sur une parcelle communale et la partie du chemin communal.

Le tracé des canalisations concerne également les propriétaires privés et l'Association Foncière de Montlebon.

Les élus souhaitent pouvoir bénéficier d'une présentation de la part des représentants de la communauté de communes qui leur permette de mieux appréhender les tenants et aboutissants des projets dans leur ensemble.

Madame le Maire propose que les doléances du Conseil Municipal soient remontées par écrit au Président de la CCVM pour les prochains dossiers, et sollicite des élus leur accord sur le dossier de convention de servitude, afin que les travaux programmés très prochainement, puissent démarrer.

Monsieur Patrick ANDRE ne souhaite pas prendre part au vote et sort de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 voix contre, 9 abstentions et 7 voix pour :

- DONNE son accord pour le projet de convention de servitude d'installation en terrain communal d'un poste de refoulement permettant de dévoiement des effluents de la commune de Montlebon vers la station d'épuration de Grand'Combe Châteleu.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

20160711-12 Point sur le calendrier du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Patrick ANDRE réintègre la séance.

Madame Marie-Jo KACZMAR fait état des travaux pour la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Avancée des quatre documents composant le PLU :

- **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : finalisé** (débat en Conseil Municipal le 23/01/2014 et 14/12/2015)
- **Plan de zonage : quasi finalisé**
Passage des "écarts" en zone agricole à la demande des services de l'Etat
Arbitrages récents à intégrer (Aurélien TISSOT, maître d'œuvre)
Doléances récentes à examiner (Commission Urbanisme)
- **Règlement : quasi finalisé**
Arbitrages récents à intégrer (Aurélien TISSOT, maître d'œuvre)
Choix entre ancienne et nouvelle rédaction (rv avec Maître Alexia GIRE, avocate, le 21/07/2016)
- **Rapport de présentation : à rédiger** (Aurélien TISSOT, maître d'œuvre)

Mme KACZMAR dresse également un planning actualisé des prochaines étapes :

ETAPES	PÉRIODES
Finalisation par Aurélien TISSOT, maître d'œuvre	Août 2016
Expertise de Maître Alexia GIRE, avocat	Fin août 2016 (voir délai requis lors du rv du 21/07/2016)
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Septembre 2016
Enquête publique	Décembre 2016 / janvier 2017
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	9 mois après l'arrêt soit juin 2017
Caducité du Plan d'Occupation des Sols	27 mars 2017 - retour temporaire au Règlement National d'Urbanisme

20160711-13 Obligation d'accessibilité pour les établissements recevant du public

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a reçu le 24 juin 2016 un courrier de la Direction Départementale des Territoires relatif à l'obligation d'accessibilité pour les établissements recevant du public.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 accordait un an à l'ensemble des propriétaires ou exploitants d'Etablissements Recevant du Public (ERP) non accessibles pour déposer un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

Il s'agit d'un projet pluriannuel de mise en accessibilité comportant une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences, le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants.

La mairie n'ayant toujours pas transmis son projet d'agenda Ad'AP, elle est invitée à le faire rapidement, sous peine de pénalités administratives.

Un courrier réponse a été transmis le 07 juillet dernier pour informer que la mairie avait pris contact avec l'organisme APAVE afin d'établir le diagnostic des trois salles des fêtes communales. Une rencontre est prévue en septembre prochain afin d'établir le programme de la commune.

20160711-14 Divers – Informations

- **Cimetière**
Réservation de caveau à Derrière-le-Mont – rv le 18/07/2016 sur place
- **Réhabilitation aile Est du Cloître – Maîtrise d'Œuvre**
Courrier réponse de M. Sylvain ROGNON du 05/07/2016
- **Assurance contrat dommages aux biens**
Courrier de l'assureur SMACL du 10/06/2016 pour majoration de cotisation suite à de nombreux sinistres
- **Acquisition de mobilier pour les salles communales**
Planning de présentation des offres par les entreprises candidates
- **Ecole**
Courrier du directeur de l'école maternelle du 06/07/2016 pour la demande d'augmentation d'heures d'ATSEM à la rentrée de septembre 2016
Courrier de l'Inspection Académique du Doubs pour le départ de Mme LAPEROUSSE
- **DREAL Bourgogne Franche-Comté**
Mail du 07/07/2016 pour l'invitation à une réunion d'information sur le radon le 20 septembre 2016 à Besançon
- **Etablissement Public Foncier du Doubs**
Présentation de l'agence Foncière et de la convention souscrite par la Communauté de Communes du Val de Morteau pour le compte des communes membres.

20160711-15 Prochain Conseil Municipal

Madame le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu lundi 22 août 2016 à 20h15.

La séance est levée à 23h15.



**Le Maire
Catherine ROGNON**